

Public concerné

Responsables de secteur ou d'encadrement, infirmiers (e) coordonnateurs (trice) du secteur de l'aide et du soin à domicile

Prérequis

Il est conseillé aux participants d'avoir suivi l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

Objectifs de la formation

- Animer une démarche de prévention des risques professionnels dans sa structure
- Mettre en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels

Contenu de la formation

- Le secteur de l'aide et du soin à domicile les enjeux socio économiques, les différents acteurs
- Enjeux, modes d'organisation et types de stratégie de structure et d'établissement en matière de prévention
- L'animation d'un projet de prévention
- Principes de base de la démarche ergonomique dans la conduite d'un projet de prévention
- Outils d'analyse de situation de travail et de détection des risques
- Les différentes mesures de prévention et leurs mises en œuvre

Méthodes pédagogiques utilisées

Le stage se déroule en alternance avec une période d'application dans l'entreprise (1 jour).
Il s'appuie sur des exposés didactiques, des études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, des mises en situation, des échanges et retours d'expériences.

Durée

3 jours soit 21 heures

Validation

A l'issue de cette formation une attestation de fin de formation sera remise aux stagiaires.